

MÉMOIRE

IMPLANTATION D'UN LET AU SITE ACTUEL DE WASTE MANAGEMENT INC.

Présenté à :

Bureau d'audiences Publiques en Environnement

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR :

Marc Chiasson & famille
Verger Familial CR SENC

Le 14 Juin 2007

Monsieur le président et madame la commissaire, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'entendre l'exposé de mon mémoire, qui est le fruit de plusieurs heures de travail, à écouter les différentes présentations des différents intervenants, à comprendre la somme considérable d'information présentée et à bien peser le pour et le contre afin d'en arriver à une prise de position bien éclairée.

Qui sommes-nous?

En 1998, j'ai décidé de réorienter ma carrière vers l'agriculture et nous avons fait l'acquisition de notre Verger. Étant ingénieur de formation et très préoccupé par la protection de l'environnement, nous avons opté pour un virage et avons entrepris une transition vers l'agriculture durable. Notre ferme est accrédité à la norme SGE-Agriso Niv.#1 (un pendant de la norme ISO 14001) depuis 2006. Nous avons élaboré plusieurs projets visant l'élimination de l'usage des pesticides les plus nocifs à l'humain et à l'environnement, nous les avons implantés avec succès jusqu'à maintenant. Combiné à une sélection plus judicieuse des produits utilisés, ceci nous aura permis de réduire significativement l'impact environnemental de notre exploitation. A cet effet, vous trouverez à l'annexe A une lettre du conseiller local du MAPAQ qui explique nos différents projets et l'ardeur que nous y avons mis. Soucieux de l'impact de notre exploitation sur notre voisinage, nous avons modifier drastiquement nos méthodes de façon à réduire au minimum la nuisance chez nos voisin immédiat. Je n'ai aucune crainte à ce que vous les consultiez au besoin ! Un tel virage a exigé une stratégie d'affaire renouvelée et c'est pourquoi nous avons réorienté notre stratégie vers l'agrotourisme, l'accueil à la ferme de notre clientèle et dans un avenir rapproché, nous l'espérons, vers l'écotourisme. La qualité de l'environnement, l'éloignement de la route et la quiétude des lieux au **Verger Familial CR** fait que notre site se prête particulièrement à l'accueil de groupe d'enfant et nous avons fait notre fierté d'accueillir les enfants des garderies et écoles de la région afin de leurs faire vivre l'agriculture axé vers la connaissance et la protection de l'environnement. L'accueil de groupes d'un peu partout dans la province nous a permis de confirmer le caractère exceptionnel de notre site où le gazouillis des oiseaux se mêle au bruissement des feuilles.

La qualité de notre production agricole complète le tout de façon à faire le bonheur de nos clients.

Intérêt porté au projet.

Comme nos projets de développement de nos activités agrotouristiques et écotouristiques comporte aussi l'usage de notre boisé de ferme, nous nous sommes intéressé très tôt au projet de notre voisin, question de connaître l'impact qu'aurait son projet sur nous et sur l'environnement.

J'ai donc participé à l'activité PORTES OUVERTES que le promoteur a tenu en 2006. J'ai été surpris de l'organisation de l'activité, la promenade sur le site guidé par le directeur général, monsieur Brien nous vantant les mérites de son projet pour la collectivité locale. Lorsqu'il nous a présenté le site du futur LET, je lui ai dit que ce sera très près de chez nous et je lui ai demandé quelle serait la distance séparatrice de notre limite de terrain. Il a répondu en me disant que le projet respectait les normes de l'environnement sans plus. Cela m'a laissé perplexe. Je n'ai pas posé d'autres questions et j'ai eu une drôle de sensations... A notre retour près du garage, je ne me suis pas attardé et j'ai monté dans mon camion; il est venu vers mon véhicule et m'a alors dit, et je m'en souviens très bien : « Désolé pour ta réponse, je n'avais pas la distance précise mais si tu veux je te rappelle cette semaine là-dessus ». Je n'ai jamais eu de suivi de sa part, et cela m'a déçu. Comment peut-il ne pas se soucier davantage de ses voisins immédiats ? Qu'est ce qui se passera donc quand on aura un vrai problème... A ce moment, j'ai su que je DEVAIS suivre l'évolution de ce projet et y mettre mon grain de sel ... Est-ce que ce projet créera une nuisance d'odeur, de bruit ? Assisterons-nous au retour en force des goélands et des corneilles d'Amérique qui nous lâchent leurs fientes et dégradent ma récolte de pommes... alors que les populations de ces oiseaux désagréables ont grandement diminué depuis quelques années ? Est-ce que ce projet mettra la santé de ma famille en péril ? Et la santé globale de mon entreprise agricole ? Tel sont les raisons qui m'ont convaincu de m'intéresser au projet. J'ai donc mis le temps nécessaire pour lire la plus grande partie des documents, participer à la rencontre d'information initiale où je n'ai pas eu des réponses satisfaisantes à mes préoccupations et j'ai donc demandé la tenue d'une audience publique afin d'obtenir des réponses me permettant de prendre une position réfléchie sur le projet. Après tout, il faut bien comme collectivité disposer de nos déchets quelque part...

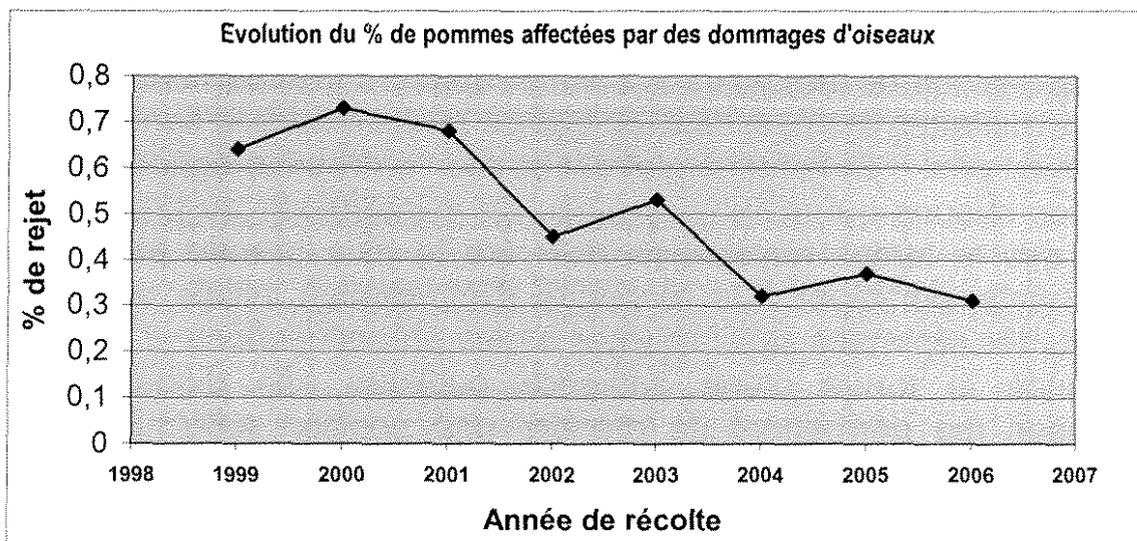
Nos préoccupations.

Au moment de rédiger ce mémoire, je n'ai toujours pas reçu de réponses du promoteur sur certaines des questions additionnelles que j'ai posé à la commission. Quoiqu'il en soit voici la teneur de nos préoccupations.

Le problème des vermines

Nous avons observé dès 1998 l'impact des goélands et des corneilles d'Amérique sur notre exploitation. À chaque détonation, on voyait apparaître au dessus de notre site les volées de goélands et il était fréquent de retrouver des fientes sur nos véhicules, sur nos fruits dans le verger et sur nos toitures. Avec la réduction d'activités du site, la fréquence de visite de ces oiseaux a fortement diminué. Il en est de même des corneilles d'Amérique qui le jour venaient en groupes s'attaquer à nos pommes lorsqu'elles sont mûres; ils les picorent les rendent ainsi impropres à la consommation humaine.

Le promoteur ne reconnaît pas la nuisance occasionné par la corneille d'Amérique et n'a donc pas adressé ce problème. Par contre, le MDDEP lui reconnaît que cette espèce puise être une nuisance. Cependant, le CCE croit que la densité de population ne sera pas un problème. Ont-ils consulté les voisins ? Voyez le graphique suivant montrant le % de pommes affectées par des dommages d'oiseaux :



Pourquoi ne pas avoir consulté les voisins et prétendre qu'il n'y aura pas de problème ? Même si le montant encourus de perte représente que quelques milliers de dollars, pour un petit producteur c'est significatif... Pourquoi n'a-t-il pas analysé ce qu'il s'est fait ailleurs : au Saguenay, n'y a-t-il pas un toit mobile, qui suit le front de déchets, empêchant ainsi les goélands d'avoir accès aux détritues et diminuer ainsi significativement leurs présences... La réponse formulé par le promoteur sur ma question complémentaire fait mention de plusieurs démarches entreprises au site de St-Sophie **mais aucun engagement précis** n'a été formulé pour le site de MAGOG. En ce qui concerne la réponse du MDDEP; ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de plainte qu'il n'y a pas de problème !!!

S.V.P. ne mettez pas de la poudre au yeux, l'effarouchement tel que proposé par le promoteur ne sert qu'à repousser les goélands afin qu'il ne laissent pas leurs fientes sur leurs employés !!!! Rien de plus, car cela ne diminuera pas la présence des goélands dans le voisinage du site... Et ça l'engendre une source de bruit ponctuelle pas agréable du tout...

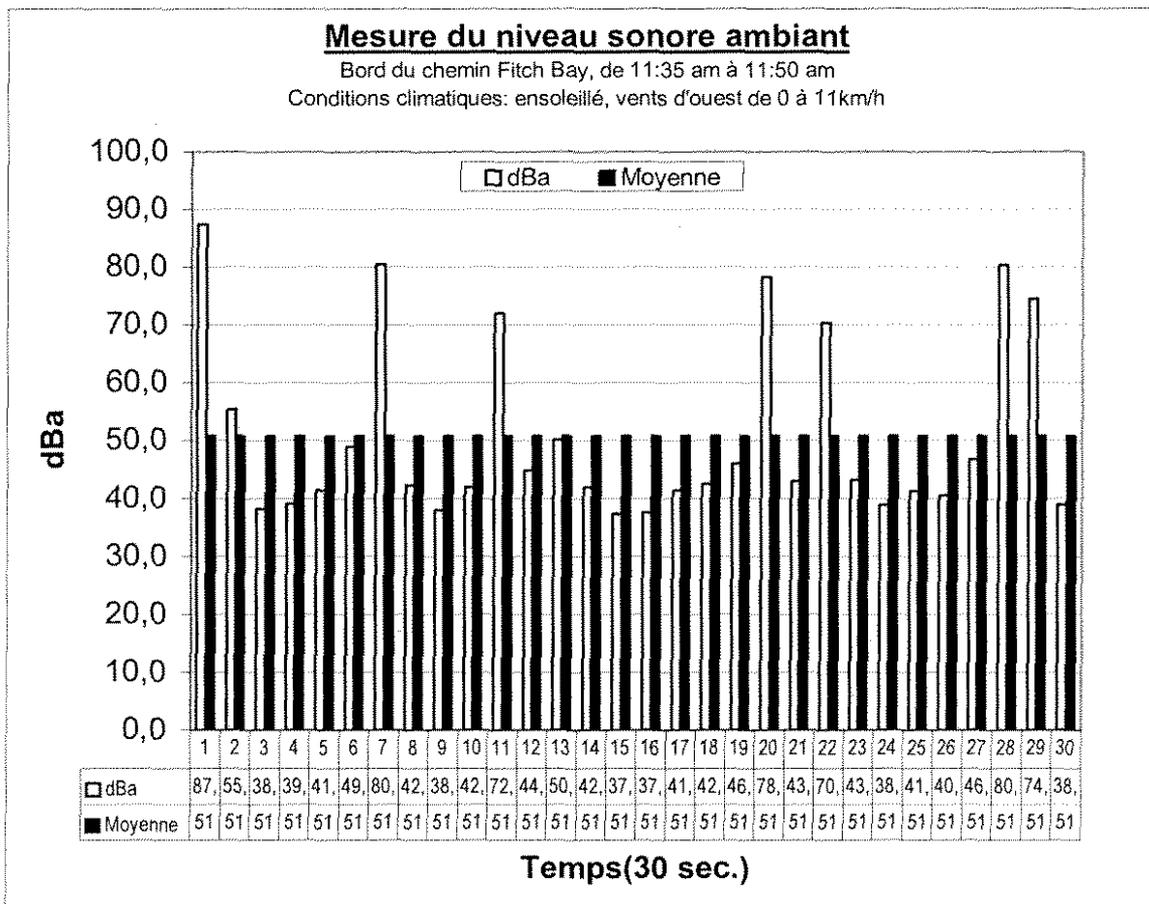
La pollution par le bruit.

La quiétude de notre verger est un élément qui en a fait son renom. La pollution sonore potentiellement provoqué par l'exploitation du LET est donc très importante pour nous. À la lecture du document de DECIBEL Consultants, j'ai d'abord été très surpris de constater que les résidences les plus rapprochés du futur site n'ont pas servi à l'établissement du niveau sonore ambiant... Pourquoi ? Encore la semaine dernière, je n'avais pas d'explication à ce fait... De plus, les réponses fournies par Monsieur Légaré concernant les niveaux sonores actuels et futurs ont été loin de me sécuriser : Comment peuvent-ils affirmer qu'il n'y aura pas de problème alors que cet expert à mentionné que le niveau actuel de 44 dBA sera rehaussé à 48dBA ce qui est hors norme (MAX. :45 dBA) !!!!!!! Il n'en fallait pas plus pour que je procède à des vérifications de mon propre chef. Je me suis donc procuré un sonomètre et effectué quelques vérifications. Monsieur le président, **je n'ai pas la prétention d'être un expert**, loin de là mon intention; mais comme personne n'a pensé que ce serait pertinent de savoir ce qui se passe chez moi ou chez mon voisin de la résidence #3, ni le promoteur, ni le MDDEP et encore moins la ville de MAGOG, je crois que c'est de mon devoir de citoyen de procéder à ces vérifications.

L'appareil que j'ai utilisé est couramment utilisé en usine, par les comités santé & sécurité, pour procéder à des vérifications et valider les mesures correctives : il s'agit d'un sonomètre de marque TES modèle tes-1351 équipé d'un pare-vent et calibré avant et après chaque série de mesure. Il est à noter qu'aucune déviation de calibration n'a été constatée après chacune des vérifications. Le protocole expérimental était très simple; mesurer à intervalle régulier le niveau sonore ambiant et évaluer la moyenne du niveau sonore ambiant selon trois localisations :

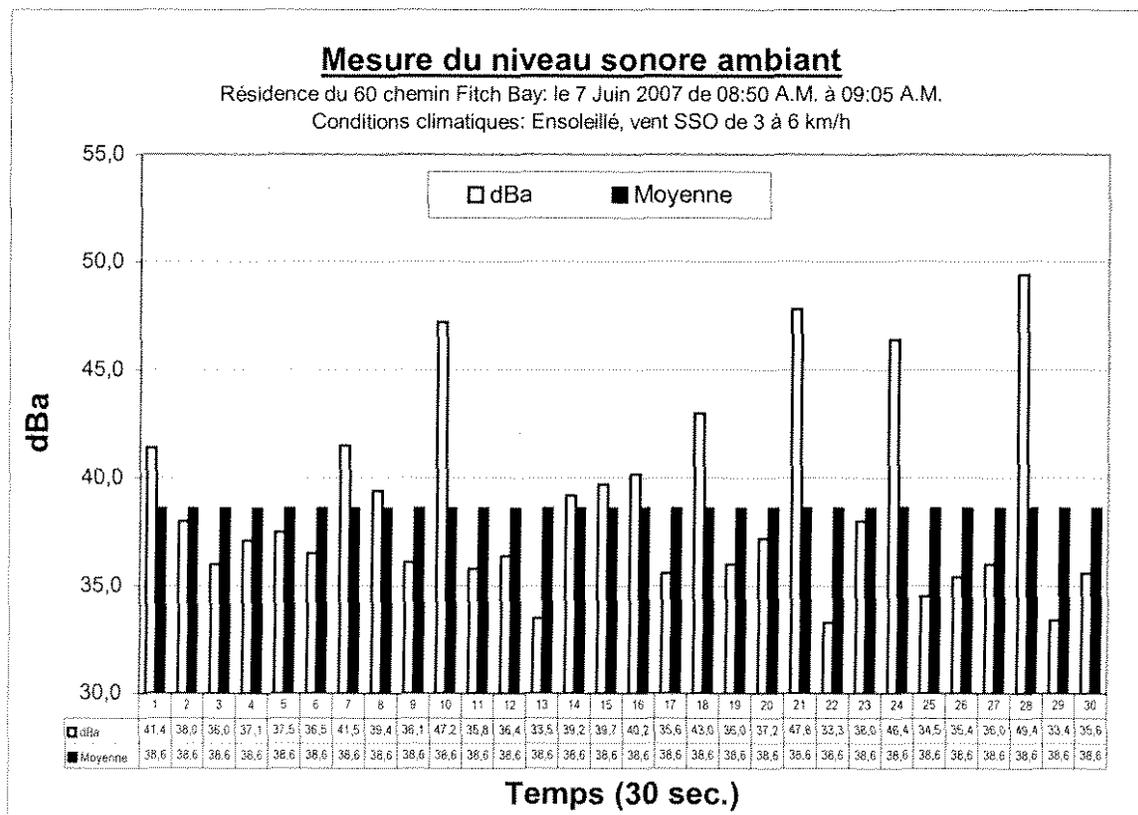
- 1) **À proximité du chemin Fitch Bay** (afin de comparer avec le tableau 5 de l'étude de DECIBEL)
- 2) **Près de notre résidence** (à environ 400 m du chemin Fitch Bay et à 500 m du futur LET)
- 3) **Dans un de mes sentiers à 30 m de la limite de notre terrain** (donc à environ 80 m du futur LET)

Figure #1 : Niveau sonore ambiant près du chemin Fitch Bay



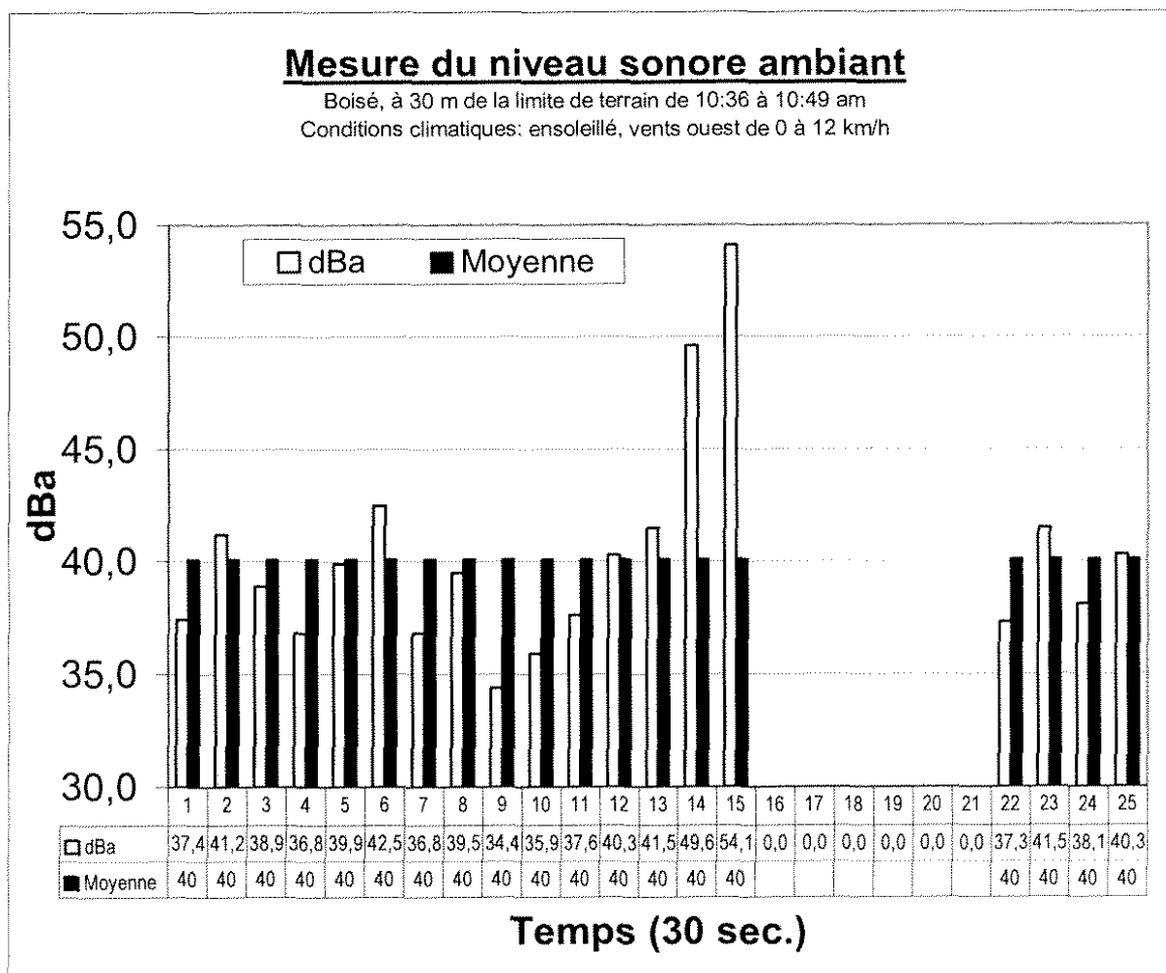
J'ai donc procédé à des mesures pendant 15 minutes, à intervalle de 30 secondes, du niveau sonore ambiant près de la route. Tout les pics au-dessus de 50 dBA sont attribuables aux véhicules et les plus bruyants sont causé par des camions. Une lecture à 87 dBA est attribuable à un camion de Lapalme excavation qui utilisait le frein JACOB avant d'arriver à l'intersection avec la route 141. Une lecture à près de 81 dBA était causé par une moto circulant très rapidement et qui a dû compresser avant l'arrêt à la 141. On observe donc un niveau de bruit ambiant moyen de 51 dBA qui est comparable au résultat présenté par DÉCIBEL pour des MESURES prises au 240 chemin Fitch Bay (voir tableau 5 de l'étude de DECIBEL qui ont mesuré 49 dBA). Compte tenu de la précision de l'appareil de mesure à ma disposition (+/- 1,5 dBA) j'en conclus que ma méthodologie est adéquate pour le but poursuivi : ***Est-ce que l'évaluation faite par la simulation est représentative de la réalité quand l'objectif est d'évaluer le niveau sonore ambiant à ma résidence et à la limite de ma propriété ?*** Analysons maintenant le niveau de bruit ambiant près de la résidence.

Figure #2 : Niveau sonore ambiant près de la résidence



J'aimerais d'abord porter à votre attention que les mesure du niveau sonore ambiant près de la résidence ont été prise avant celle près de la route. La raison est bien simple; ma préoccupation est à la résidence et dans mon boisé où je désire organiser une activité écotouristique pour mon entreprise : ma curiosité a guidé mon ordre expérimentale. Le niveau sonore moyen ambiant est d'autour de 38 dBA en moyenne. Les pointes principales ont été causé par des corneilles, mes coqs qui chantent et des geais bleus. Trois voitures circulant sur le chemin Fitch Bay ont contribués pour des lectures entre 40 et 45 dBA. Lorsque la commission est passé sur le chemin Fitch Bay, et que vous m'avez vu exécuté une pulvérisation, j'aurais apprécié vous faire visiter ma ferme afin que vous constatiez par vous-même comment c'est paisible chez nous...

Figure #3 : Niveau sonore ambiant dans mon boisé



On voit que le niveau sonore est légèrement plus élevé qu'à la résidence et ceci est en partie dû au fait que le bruissement des feuilles était plus fort car les rafales de vent étaient plus grandes. Où j'ai pris mes données de vitesse de vent ? Je possède une petite station météo qui a la capacité d'enregistrer les valeurs maximales de plusieurs paramètres météo... J'ai donc « reseter » ma station entre chaque série de lecture afin de connaître cette variable. Lors de cette prise de mesure, j'ai assisté à la visite du camion à benne VOLVO qui est venu déposer un voyage de gravier dans le trou. Le bruit était très « spécial », comme un sillement, et comme je ne savais pas ce que c'était, j'ai arrêté de prendre mes mesures pour me rendre, à la course, à la limite de mon terrain dans l'espoir de voir cette source de bruit. Les pics à 49 et 54 dBA sont associés à ce camion mais ces mesures ont été prises au moment où le camion était dans le trou où WM a puisé pour du matériel de recouvrement du LES. À mon avis, si ce camion avait circulé au niveau du sol, le niveau sonore aurait été beaucoup plus élevé.

Cette petite expérience sans prétention me porte à croire que la simulation ne permet pas d'évaluer adéquatement le niveau sonore ambiant de ma résidence. J'espère que cette simulation est aussi inexacte pour les niveaux futurs de son émis par les équipements gravitant autour du LET. Si mon niveau sonore ambiant est de 38 dBA et que le niveau sonore augmente à 48 dBA comme l'a mentionné monsieur Légaré, Cela voudra dire que la puissance sonore doublera ce qui sera une nuisance significative pour nous et le voisinage.

Dans une perspective de bon voisinage, j'ai profité de l'opportunité d'avoir en ma possession un sonomètre, pour effectuer certaines vérifications sur les nuisances que je provoque comme agriculteur. J'ai constaté que le niveau sonore émis par mon tracteur compact pouvant atteindre près de 85 dBA (à 2400 RPM) à une distance de 15 m. !!! En bon citoyen, j'ai convenu avec mon voisin le plus rapproché de limiter la révolution de mon moteur à 1800 RPM car à cette vitesse, le niveau sonore tombe à 66 dBA. Pour mon autre voisin, on a convenu de reboiser la parcelle de 70 m. séparant le verger et sa ligne de terrain... En fait d'implanter une zone tampon !!!

Une zone tampon ? Quelle zone tampon !!!

J'ai un peu de difficultés à comprendre que le MDDEP parle de la zone tampon comme permettant d'atténuer les nuisances générées par le LET et le promoteur qui ne se cache pas de mentionner que cette « zone tampon de 50 m. » comportera un chemin d'accès au site de 25 m. de large... Qu'est ce que ça permet d'atténuer un chemin d'accès de 25 m. ??? Vous avez vu comment le son circule à 30 m. de la ligne de propriété quand un mastodonte se présente... Imaginez 52 passages de camions à déchets plus un nombre indéterminé de camion avec la terre pour recouvrir le tout plus les pelles mécaniques et bulldozers... Ouf! Je doute qu'il soit possible de faire pousser des arbres... Que dire du niveau sonore à cet endroit... N'oubliez pas que je suis chez moi et je suis en droit de pouvoir en bénéficier comme je l'entend sans nuisance par surcroit. Cette zone tampon réelle de 25 m. est tout à fait inacceptable et je comprend le promoteur de ne pas l'avoir mentionné clairement dans son énoncé. Et maintenant je comprend pourquoi monsieur Brien ne pouvait me le dire lors de l'activité PORTE OUVERTE...

La pollution par les odeurs (SRT)

C'est la partie que j'ai trouvé la plus difficile à analyser; des échelles de mesures différentes sur plusieurs documents de l'étude d'impact, des avis des « experts » divergents... Pas facile pour le simple citoyen.

Nous sommes donc très préoccupés par ce problème. Et en effet, deux experts nous ont donné des réponses différentes sur la nuisance occasionnée par les SRT :

Selon madame Nancy Bernier :

Seuil de perception olfactive : 0,7 microgramme par mètre cube

Critère de qualité de l'air : 6 microgrammes par mètre cube

Niveau évalué à ma résidence : entre 1.5 et 2 !!!!!!!!!!!!!

Selon Louise Falardeau : Elle s'est limités à citer les éléments de l'étude d'impact...

Le promoteur et ses consultants eux nous disent toujours qu'il n'y aura pas de problème !!! Sur qui le simple citoyen peut-il se fier? Comment faire pour s'y retrouver et avoir une opinion éclairé. Cela est très inquiétant pour ma famille car on n'a pas de vision précise sur la conséquence potentielle des SRT sur notre santé... Et personne ne peut rien me confirmer. Avouez, monsieur le Président que c'est très inquiétant surtout que le promoteur ne prévoit pas de mesure de contrôle sur ces variables... autres que les plaintes.

La sécurité du site et le contrôle de l'accès

À chaque automne, durant la période de la chasse, on va inviter entre 4 à 5 chasseurs, qui circulent sur ma propriété sans permission, à quitter les lieux sur le champ. Ces gens nous indiquent qu'ils arrivent via le chemin Laurendeau ou le chemin Carrière et veulent repartir en passant par le dépotoir... Cet année, j'ai compté 9 coups de carabines sur la durée de la chasse au chevreuil, en provenance de la propriété du promoteur... L'accès est tout simplement trop facile.

En Janvier dernier, lors de nos vacances annuelles en Floride, j'ai observé un site d'enfouissement à SUNRISE. Ce site était entièrement clôturé et il y avait deux gardiens à l'entrée pour contrôler l'accès au site. Je pense que le promoteur sous-estime les risques associés à l'accès ou ne se préoccupe pas des conséquences sur le voisinage.

Notre position face à l'autorisation du projet

Quelques semaines après la tenue de la première séance d'information, nous avons reçu un appel de monsieur **Hugues Vincelette**, coordonateur aux relations publiques de WASTE MANAGEMENT. Il désirait avoir une rencontre avec nous pour discuter de nos préoccupations et voir s'il n'était pas possible de trouver des arrangements. À ce moment, j'étais dans une période de pointe et je n'avais pas vraiment le temps pour quelques semaines. À la blague, je lui ai demandé s'il cherchait des « accomodements raisonnables » je ne pourrais pas le rencontrer avant trois semaines mais qu'il n'avait qu'à me recontacter pour prendre un rendez-vous !!!

Je lui ai mentionné, à ce moment que la qualité des réponses reçues lors de cette soirée étaient insatisfaisantes et c'est pourquoi j'avais demandé la tenue d'une audience publique. C'est bizarre, mais comme à la journée PORTE OUVERTE, je n'ai jamais eu de nouvelle depuis ce temps. Croyez-moi monsieur le Président, cet attitude corporative est loin d'inspirer la confiance envers le promoteur.

De plus, nous avons démontré dans ce mémoire, que plusieurs sujets problématiques nous amène à croire que la réalisation de ce projet entraînera une nuisance significative à notre propriété et au voisinage. **PAR CONSÉQUENT, NOUS NOUS OPPOSONS À L'AUTORISATION DE CE PROJET.**

Si toutefois, la commission arrivait à des conclusions différentes de la nôtre et qu'une recommandation favorable à l'autorisation du projet soit soumise à la ministre, nous aimerions apporter les suggestions suivantes afin d'atténuer significativement les nuisances occasionnées au voisinage :

- 1) Envisager de localiser le futur site du LET dans la partie ouest de la propriété où les voisins immédiats à l'ouest sont à une plus grande distance et qui diminuera significativement l'apport de bruit aux voisins situés à l'est et au sud;
- 2) Refaire l'étude de dispersion sonore en prenant compte des propriétés voisines localisées près du site et mettre en place un mécanisme de suivi de la nuisance sonore avec un protocole de vérification des niveaux de bruit ambiant sur une base régulière selon l'avancement du projet.
- 3) Mettre en place un protocole de mesure des polluants atmosphériques en temps réels sur les propriétés avoisinantes du site afin de nous confirmer, sur une base régulière, le respect des normes environnementales et de nous éviter des problèmes de santé
- 4) Restreindre la vitesse des véhicules circulant sur les routes 141, chemin Fitch Bay et sur le site même afin de réduire la révolution des moteurs et de minimiser ainsi le bruit ambiant, comme je l'ai fait pour mes voisins avec mon tracteur de ferme.
- 5) Poser une clôture de 2,5 m sur la périphérie du site afin de limiter l'accès au site et aussi s'assurer que les déchets volants demeurent dans les limites de leur propriété
- 6) Exiger au promoteur d'évaluer toutes les autres alternatives à l'effarouchement des goélands comme le système à toiture

mobile au Saguenay qui restreint l'accès aux oiseaux nuisibles de manière significative et diminuera la présence des goéland partout dans le voisinage. N'oublions pas les risques associés à la grippe aviaire aussi.

- 7) Constituer un VRAI comité de vigilance où des citoyens pourront siégés et s'assurer que les plaintes des citoyens seront adéquatement gérée par le promoteur. Prévoir un mécanisme de suivi des solutions aux problèmes rapportés par le comité de vigilance afin qu'il ne soit pas un comité BIDON.
- 8) S'assurer que la zone tampon la plus large possible (minimum 50 m. avec aucune infrastructure) soit mise en place afin d'atténuer au maximum les nuisances et que cette zone soit reboisé avec des essences d'arbres et d'arbustes à croissance rapide.

Nous espérons que ce mémoire sera utile pour guider la commission dans ses recommandations à la ministre et que votre rigueur sera de mise afin d'évaluer l'ensemble de la preuve portée à votre attention. Je vous remercie à l'avance de protéger les simples citoyens.

Marc Chiasson
Verger Familial CR SENC

Annexe A



Le 22 mai 2007

Verger Familial C.R.

Madame, Monsieur,

Cette lettre confirme les efforts déployés au Verger familial C.R. en agroenvironnement.

Les propriétaires de l'entreprise ont depuis plusieurs années effectué des actions concrètes afin de réduire l'impact de la régie de production sur l'environnement.

Ainsi, en 2000, un projet de lutte biologique contre les mites prédatrices a été entreprise afin de réduire l'utilisation des pesticides.

Le Verger familial C.R. a aussi été partenaire dans un projet d'essais de l'utilisation de compost comme *alternative aux engrais chimiques*. Plus récemment, l'entreprise a pris part à un projet d'aménagement d'une haie composite pour favoriser l'établissement et le maintien de la faune auxiliaire dans un verger de pommiers.

Le suivi de la tavelure, une maladie importante des pommiers, est fait de façon méticuleuse par l'observation de symptômes, de spores de tavelure capturées sur lamelles de verre et la prise de données météorologiques dans le verger. Ces informations visent à mieux contrôler cette maladie et à réduire le nombre d'arrosages en fongicides.

L'intérêt de monsieur Marc Chiasson et sa volonté de contribuer à la réduction de l'impact de la régie du verger sur l'environnement a été constante depuis plusieurs années.

Sa volonté de partager ses observations avec les intervenants du secteur est également fort appréciée.



Luc Fontaine, agronome
Conseiller en horticulture

Direction régionale de l'Estrie

4260, boulevard Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 820-3035 poste 223 – Sans frais : 1-800-363-7461
Télécopieur : (819) 820-3942